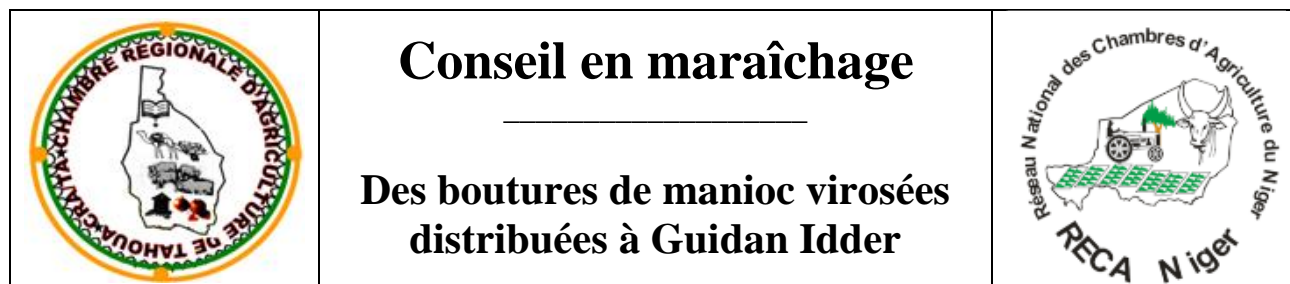


Chambre Régionale d'Agriculture de Tahoua



21 décembre 2016 / Rédaction : Equipe technique



Ce samedi 17 décembre, nous sommes sur une parcelle irriguée de 0,55 ha qui est mise en valeur par Madame Hadiza Nomao, une productrice de Guidan Idder. Elle cultive de l'oignon chaque année mais cette année, en plus, elle a repiqué des tomates et entre les planches d'oignon des **boutures de manioc provenant de « l'opération bouture de manioc 2016 »**.

Comme c'est la première fois qu'elle plante du manioc, elle n'est pas certaine mais trouve que les feuilles semblent « malades ».

Photo1 : planches d'oignon avec bouture de manioc sur les bordures.



Photo2 : bonne reprise des plants



Photo3 : feuilles de manioc avec mosaïque

Un tour des jeunes plants de manioc permet de s'apercevoir qu'une majorité des plants présente des symptômes caractéristiques de la mosaïque (photos 2 et 3), une maladie d'origine virale qui se caractérise par une panachure des feuilles.

Les feuilles présentent des taches de différentes couleurs, vert clair à jaunâtres (c'est ce qui est appelé « panachure »). Les feuilles présentent également des déformations.

Lorsque l'infection est précoce et sévère (ce qui semble le cas), le développement de la plante peut être affecté, la croissance freinée et donc la production moins importante.

Ces boutures ont été distribuées dans le cadre de l'opération bouture de manioc. Il est donc anormal que des boutures porteuses de mosaïque soient distribuées aux producteurs ou productrices. Cela indique un manque de sérieux du ou des fournisseurs de bouture dans la zone de Guidan Idder. Les boutures ont été prélevées sur des plants malades.

Cette productrice n'a jamais cultivé de manioc, c'est donc une bonne initiative de fournir des boutures pour qu'elle essaye cette culture mais celles-ci devraient être saines, sans maladie.

Il semblerait nécessaire pour les prochaines opérations de mieux contrôler la provenance des boutures qui doivent être prélevées sur des parcelles indemnes de maladie.

Pour les producteurs qui ont dans leurs parcelles des plants présentant ces symptômes, il est maintenant important de les informer sur les mesures qu'ils devront prendre pour replanter du manioc à partir de leurs plants en sélectionnant les tiges de manioc ne présentant pas ces symptômes (panachures et décolorations, déformations).

Si tous les plants sont atteints, ils devront se procurer des boutures chez d'autres producteurs.



Ce type d'information à destination des producteurs et productrices doit être passé par l'ensemble des dispositifs d'appui conseil : organisations de producteurs et CRA, services techniques, GSC ou autres prestataires de services de la région.